



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 049-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.116

Déposée le : 10.03.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Stampfli (Wabern, PS) (porte-parole)
Patzén (Bern, Les VERT-E-S)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)
Buri (Konolfingen, PVL)
Flück (Interlaken, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 655/2025 du 18 juin 2025
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

Tester la gratuité des transports publics pour les enfants et les jeunes au niveau communal

Le Conseil-exécutif est chargé de mener, en collaboration avec des communes retenues, un projet pilote destiné à analyser les effets sur les enfants et les jeunes de la gratuité ou d'une tarification fortement réduite des transports publics.

Développement :

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le canton de Genève propose un abonnement de transports publics gratuit pour les moins de 25 ans ainsi que pour les bénéficiaires de l'AVS et de l'AI à l'intérieur du périmètre de sa communauté tarifaire. Dans la région de Lausanne, les jeunes qui font partie de la tranche d'âge de 20 à 25 ans bénéficient d'un abonnement à moitié prix depuis 2022. Par ailleurs, l'extension des réductions à l'ensemble du territoire cantonal est en cours de discussion dans le canton de Vaud. Le canton de Neuchâtel n'est pas en reste puisque des réductions importantes sur les abonnements de transports publics sont également proposées depuis cette année. Dans ces cantons romands, l'idée qui préside à ces mesures est guidée par l'ambition d'alléger les charges des classes moyennes, tout en favorisant la protection du climat et en tablant sur l'effet de levier qu'offre le transfert modal.

Dans le canton de Berne, la gratuité des transports publics pour les enfants et les jeunes sur l'ensemble du territoire cantonal a essuyé un refus (motion 125-2024). Nonobstant ce rejet, les discussions vont bon train, notamment au niveau communal. D'ailleurs, certaines communes de petite taille offrent d'ores et déjà à leurs habitantes et habitants un accès aux transports publics

à prix réduit, voire gratuit, comme à Saanen dans l'Oberland bernois. Pour les enfants et les jeunes des communes rurales, les transports publics revêtent une très grande importance en termes de mobilité individuelle, raison pour laquelle ils doivent être abordables pour toutes et tous.

Dans ce contexte, il faudrait mener des essais au niveau communal, puis en évaluer scientifiquement les effets vu que la gratuité des transports publics pour les enfants et les jeunes sur l'ensemble du territoire cantonal n'est pas susceptible de réunir une majorité pour le moment. Le lancement d'un projet pilote dans des communes ou des régions triées sur le volet permettrait d'examiner de plus près d'une part les effets positifs de la gratuité des transports publics ou de l'aménagement de tarifs fortement réduits pour les enfants et les jeunes, et d'autre part les défis que cela implique. Il convient de tirer parti des retours de terrain et des connaissances accumulées dans les cantons qui appliquent d'ores et déjà une tarification très avantageuse en matière de transports publics.

Réponse du Conseil-exécutif

La mobilité a un coût. Déterminer qui doit payer la facture fait toujours l'objet de discussions, en particulier dans le domaine des transports publics. Les recettes des transports jouent un rôle important pour le financement de l'offre de transports publics. Des prix plus bas ou un accès gratuit aux TP représentent une charge financière supplémentaire pour les pouvoirs publics.

Dans sa réponse à la motion 125-2024, le Conseil-exécutif a estimé que les charges financières supplémentaires pour le canton et les communes [pesaient] davantage dans la balance qu'un allègement octroyé aux jeunes et aux familles dans tout le canton indépendamment du revenu. Le Grand Conseil a suivi son avis lors de la session d'hiver 2024. Aussi le Conseil-exécutif pense-t-il qu'il n'est pas judicieux d'accorder des subventions cantonales pour financer des essais pilotes dans certaines communes.

Comme indiqué dans la présente motion, diverses communes proposent déjà des réductions ou des avantages à l'intention de la population en général ou de certains groupes, qu'elles financent elles-mêmes. Ces offres se présentent sous différentes formes : bus local gratuit, système de bons, abonnement organisé par l'école ou la commune, etc.

Des solutions existent donc déjà au niveau communal. Le Conseil-exécutif est aussi prêt à conseiller les communes dans la mise en place de tels avantages ou réductions pour l'utilisation des transports publics ou de projets pilotes allant dans cette direction, comme le canton le fait déjà aujourd'hui. Il faut toutefois que les communes intéressées en prennent l'initiative et adressent une demande au canton afin que des discussions puissent avoir lieu sur les questions d'ordre organisationnel et financier ainsi que sur les répercussions pour les communes. À cet égard, le Conseil-exécutif rappelle que les essais pilotes n'entraînent en général pas de charges supplémentaires pour le canton et ne devraient pas avoir de répercussions particulières sur le système de compensation des charges financé par le canton et les communes.

Destinataire
– Grand Conseil